



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2012

*

*

*

*

Le vingt-trois mars deux mille douze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur Gérard SOULIER*, Premier Adjoint, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2012 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Compte à terme : clôture anticipée et délégation au Maire
- 2 – Serres Municipales : avenants aux marchés
- 3 – Ilot Grenier : avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'ENOPHI
- 4 – Eglise du Marthuret : accessibilité de la Tour Sud du massif Occidental et restauration de la maison paroissiale attenante
- 5 – Grosses réparations de voirie et réseaux divers : attribution du marché à bons de commande
- 6 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de deux marchés pour Riom et Riom Communauté :
 - Achat de fournitures de bureau
 - Achat de papier photocopie
- 7 – Participation 2012 pour raccordement au réseau public d'eaux usées : modification réglementaire
- 8 – Tableau des effectifs 2012 : créations et suppressions de postes
- 9 – Ancien lycée Gilbert Romme : déconstruction des bâtiments - rétrocession du terrain à la Commune : convention avec le Conseil Régional
- 10 – Le Maréchat : vente de terrains
- 11 – Mariol : cession de terrain à l'Etat
- 12 – Travaux de voiries 2012 : déclaration préalable
- 13 – Recyclage des toners de photocopieurs
- 14 – Diagnostic social partagé : convention entre la Commune, l'ADSEA et le centre social du Couriat
- 15 – Action de prévention : convention entre la Commune, l'ADSEA et le Conseil Général
- 16 – Régie « Animation » de la Direction de l'Action Sociale : fixation de la valeur faciale des différents tickets
- 17 – Répartition de la subvention de fonctionnement 2012 attribuée aux associations sportives des collèges et lycées
- 18 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Sauve qui peut le Court Métrage
- 19 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Compagnie Nomade
- 20 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Les Egaux Centriques
- 21 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Riom Symphonique
- 22 – Fonds d'Initiatives Culturelles : La Sauce Musicale
- 23 – Accessibilité : second rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)
- 24 – Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal

QUESTIONS DIVERSES

< >> <> <> <> <> <> >

ETAIENT PRESENTS : M. SOULIER, Premier Adjoint

MMES AMARA, BOURDIM, CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, GIROUX, GRANGEON, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LACHASSINE ROCHE, LASSALLE, MACHANEK, MOLLON, MONTFORT, M. RESSOUCHE, Mme RICHTIN, MM. ROUX, SIRY.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Alain BARDY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à G. GIROUX
 Mme Catherine BOUCHON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à A. DOS SANTOS
 M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à B. RESSOUCHE
 Mme Magali GOTHON, Conseillère Municipale, absente
 M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à E. MONTFORT,

M. Joseph PELLIZZARO, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à J. DUBREUIL
 Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à M. DEAT
 Mme Evelyne RIBES GENDRE, Conseillère Municipale, absente
 M. Fabien TOURNUT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à S. MACHANEK
 M. Jean-Claude ZICOLA, Maire, a donné pouvoir à G. SOULIER

< <> <> <> <> <> <> >

Monsieur *Jacque DIOGON* ayant été désigné secrétaire de séance, le Premier Adjoint a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 10 février 2012, avec une rectification concernant le rapporteur des questions n° 2 et n° 3, Josiane FABRE au lieu de Gérard SOULIER. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – COMPTE A TERME : CLOTURE ANTICIPEE ET DELEGATION AU MAIRE

Rapporteur : Josiane FABRE

Par délibération en date du 18 novembre 2011 le conseil municipal a reconduit pour 12 mois un compte à terme de 400 000 euros provenant du legs de Me Morel. Ce compte arrivera à échéance le 22 novembre 2012.

Compte tenu de l'optimisation de la situation de trésorerie, il est important de pouvoir disposer de ces disponibilités à tout moment : il est proposé d'habiliter le Maire à pouvoir procéder à la clôture anticipée du compte et au retrait des sommes placées avant l'échéance lorsque la situation trésorière le nécessitera.

✎ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de procéder à la clôture anticipée du compte à terme de 400 000 euros auprès du Trésor Public.**

Observations de Mme MONTFORT.

2 – SERRES MUNICIPALES : AVENANTS AUX MARCHES

Rapporteur : Gérard SOULIER

Dans le cadre de la construction des serres municipales, la ville de Riom a signé des marchés avec six entreprises pour un montant total initial de 821 775,12 €. Il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer par avenant des travaux supplémentaires issus :

- des conclusions de l'étude de sol complémentaire demandée trop tardivement par le Maître d'œuvre,
- de la prise en compte des règlementations parasismiques demandée par le bureau de contrôle seulement lors de la phase exécution.

Par ailleurs, certaines prestations demandées dans le programme par la Ville de Riom n'ont pas été respectées par le Maître d'œuvre dans les marchés de travaux ; par conséquent, ces prestations seront intégrées au calcul du respect du coût d'objectif de la Maîtrise d'œuvre qui pourra être pénalisée à la fin du chantier.

Ces prestations manquantes et pourtant indispensables à la future exploitation de l'équipement doivent être intégrées par avenant.

La plus-value totale s'élève à 53 834,89 € pour un coût total des travaux de 875 610,01 € H.T., soit une augmentation de 6,55 % du montant initial.

✎ **A l'unanimité (2 abstentions), l'Assemblée a autorisé le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux.**

Interventions de M. ROUX, Mme MONTFORT.

3 – ILOT GRENIER : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE D'ENOPHI

Rapporteur : Gérard SOULIER

Le service territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Puy de Dôme a donné un avis défavorable aux permis de démolir déposés par la commune sur l'îlot Grenier afin de purger les bâtiments dangereux.

Afin de trouver une solution qui permette à la commune d'intervenir en sécurisation, des rendez-vous ont eu lieu avec le Directeur des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France : une solution intermédiaire a ainsi été définie qui préserve davantage le bâti tout en garantissant la sécurisation à long terme du site.

Le bureau d'études ENOPHI doit quantifier et estimer les travaux modificatifs par rapport au marché initial. Cette nouvelle estimation des travaux implique un complément de rémunération du maître d'œuvre (ENOPHI), qui s'élève à 11 850 € H.T., soit 33,27 % du marché initial.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre.**
Interventions de Mme MONTFORT, MM. ROUX, RESSOUCHE, FREGONESE.

4 – EGLISE DU MARTHURET : ACCESSIBILITE DE LA TOUR SUD DU MASSIF OCCIDENTAL ET RESTAURATION DE LA MAISON PAROISSIALE ATTENANTE

Rapporteur : Gérard SOULIER

Concernant la restauration de l'église du Marthuret, une nouvelle tranche de travaux est proposée, regroupant :

- les travaux d'accessibilité de la tour Sud avec la rénovation de l'escalier intérieur et de la terrasse en pierres de Volvic ;
- la restauration de la maison paroissiale attenante avec le remplacement des menuiseries extérieures et des ouvrages de serrurerie, la réfection des enduits extérieurs et le suivi de la couverture.

Le coût total prévisionnel s'élève à 178 692,87 € HT (financés par l'Etat à hauteur de 46 886.29 €, le Conseil Général pour 35 738.57 €, le Conseil Régional pour 10 721.57 €, 89 346.44 € restant à la charge de la Commune).

- ➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le plan de financement et a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions.**

5 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS : ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE

Rapporteur : Josiane FABRE

Dans le cadre d'un groupement de commandes, dont Riom Communauté est coordonnateur, un appel d'offres a été lancé en novembre 2011 (déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres le 19 janvier) en vue de l'attribution d'un marché à bons de commande de grosses réparations de voirie et réseaux divers.

Une nouvelle consultation par marché négocié a été lancée pour laquelle cinq entreprises ont remis une nouvelle proposition de prix. La Commission d'Appel d'Offres du 8 mars 2012 a proposé de retenir l'entreprise EUROVIA DALA.

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012 et pourra être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA DALA.**

6 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE DEUX MARCHES POUR RIOM ET RIOM COMMUNAUTE :

- **ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU**
- **ACHAT DE PAPIER PHOTOCOPIE**

Rapporteur : Josiane FABRE

Le service magasin étant mutualisé, il est envisagé de constituer un groupement de commandes avec Riom Communauté pour les marchés d'achat de fournitures de bureau et de papier photocopie.

Il s'agit d'attribuer un marché à bons de commande pour 3 ans avec un seuil maximum défini pour Riom pour 3 ans de :

- Achat de fournitures de bureau : 30 000.00 € HT

- Achat de papier photocopie composé de deux lots attribués séparément :
 - Lot 1 : papier A4 et A3 blanc (commande au carton) : 4 000.00 € HT
 - Lot 2 : papier couleur (commande à la ramette) : 500.00 € HT

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement, désignant la Ville de Riom comme coordonnateur et a désigné Josiane FABRE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Gérard SOULIER comme suppléant.

7 – PARTICIPATION 2012 POUR RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAUX USEES : MODIFICATION REGLEMENTAIRE

Rapporteur : Josiane FABRE

Par délibération du 16 décembre dernier, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la participation pour le raccordement au réseau public d'eaux usées pour 2012.

La réforme du droit de l'urbanisme, applicable au 1^{er} mars 2012 remplace la « Surface Hors Œuvre Nette (SHOM) par la surface de plancher, la taxe sera donc appliqué au m² de surface de plancher. Les montants au m² restent inchangés, soit le m² à 5,72 € TTC pour les 125 premiers m², les m² au-delà étant fixés à 2,47 € TTC.

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le montant et les modalités de cette participation applicable au 1^{er} avril 2012.

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2012 : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Gérard SOULIER

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création des postes suivants pour nécessité de services, (à compter du 01/04/2012) :

- 4 postes d'attaché territorial
- 1 poste de rédacteur (réussite à concours)
- 1 emploi fonctionnel de directeurs des services techniques
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste de gardien de police municipale
- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise

Après avis du Comité Technique Paritaire, les postes d'origine seront supprimés.
Observations de Mme MACHANEK, M. ROUX.

9 – ANCIEN LYCEE GILBERT ROMME : DECONSTRUCTION DES BATIMENTS - RETROCESSION DU TERRAIN A LA COMMUNE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL

Rapporteur : Gérard SOULIER

Le lycée Gilbert Romme a été construit par l'Etat sur un terrain appartenant à la Commune au cours des années 1965-1966, et a fait l'objet d'un transfert à la Région lors de la mise en œuvre des lois de décentralisation du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983.

Aujourd'hui, le lycée Gilbert Romme a vocation à être entièrement désaffecté.

La question de la rétrocession de l'ensemble immobilier (terrain + bâtiments du lycée) à la commune de Riom (après désaffectation) a donc été posée, dans un contexte juridique compliqué, eu égard aux modalités de constructions et de transferts.

Face à la complexité de la situation tant juridique que technique et financière, la Ville de Riom et la Région sont parvenues à un accord satisfaisant les deux parties : une convention est proposée afin de formaliser l'aspect pratique de l'accord, en précisant les bâtiments concernés, les bâtiments démolis, les modalités d'entretien des espaces verts après restitution du foncier.

La convention établit le planning prévisionnel des travaux (fin estimée octobre 2012), le montant prévisionnel de l'opération de démolition (1 673 160 €), la répartition financière à hauteur de 50 % entre les 2 partenaires, et les modalités du paiement de la part de la Ville de Riom (étalé sur 5 ans à compter de l'année 2013).

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention entre la Commune de Riom et la Région, portant sur les modalités de démolition des bâtiments du Lycée Gilbert Romme et de la restitution du terrain d'assise du Lycée à la Ville de Riom.**

Remarques de Mme MONTFORT, M. JACOB, Mme FABRE, M. ROUX.

10 – LE MARECHAT : VENTE DE TERRAINS

Rapporteur : Bruno FREGONSE

Il convient de céder à Riom Communauté une emprise de 3 368 m² à prendre sur les parcelles cadastrées BL n° 12, 13, 51 et 54, situées au Maréchat pour une mise à disposition de la Société GDF Suez Energie Services, COFELY, délégataire pour l'implantation de la chaufferie bois du réseau de chaleur.

Le montant de la cession à Riom Communauté sera de 75 241,12 €, comprenant le coût de terrains et des démolitions.

- ➡ **Le Conseil Municipal a approuvé la vente à Riom Communauté de 3 368 m² à prendre sur les parcelles BL n° 12, 13, 51 et 54, situées au Maréchat au prix de 22,34 € le m².**

11 – MARIOL : CESSION DE TERRAIN A L'ETAT

Rapporteur : Bruno FREGONSE

La Ville de Riom, propriétaire de la parcelle YP n° 65 de 4 845 m² située à Mariol et qui sert de voie d'accès de service pour l'autoroute A 71, va la céder à titre gratuit à l'Etat, qui prendra en charge les frais d'actes.

- ➡ **Le Conseil Municipal a approuvé la cession gratuite à l'Etat de la parcelle YP n° 65.**

12 – TRAVAUX DE VOIRIES 2012 : DECLARATION PREALABLE

Rapporteur : Gérard SOULIER

- ➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer au nom de la Commune, toutes les autorisations réglementaires, nécessaires à la réalisation des travaux suivants : réfection du trottoir en enrobé, rue Croisier (derrière la Poste) / rejointement des dalles de Volvic et des pavés au droit de l'église St Amable et rue St Antoine / mise en zone 20 au centre-ville / aménagement du parvis à l'arrière de l'église du Marthuret / aménagement de l'espace (ancien poste ERDF), avenue Pierre de Nolhac / aménagement du passage piéton à l'Arc de Triomphe, avenue Virlogeux / travaux hydrauliques et électriques sur les fontaines du centre-ville / travaux de mise en état des pavages en centre-ville / installation de bornes : rue du Marthuret et rue Marivaux / remise en sable sur la contre allée sous le Pré Madame / aménagement de la rue Saint Antoine.**

Interventions de MMES MONTORT, LASSALLE, M. RESSOUCHE, Mme MOLLON, M. ROUX.

13 – RECYCLAGE DES TONERS DE PHOTOCOPIEURS

Rapporteur : Bruno RESSOUCHE

Les toners de photocopieurs, entrant dans la classification DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) doivent être éliminés et traités en vue de leur recyclage dans les filières correspondantes. La société CONIBI propose un service de collecte et de traitement gratuit des toners de photocopieurs.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le contrat avec la société CONIBI.**

14 – DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGE : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, L'ADSEA ET LE CENTRE SOCIAL DU COURIAT

Rapporteur : Christian GRANGEON

Une démarche visant à établir un diagnostic global de l'action sociale et éducative sur l'ensemble du territoire communal est conduite. Portée plus particulièrement par une « consultation jeunesse » et par une « Analyse des Besoins Sociaux », elle doit permettre d'établir une synergie entre l'ensemble des acteurs du territoire en lien avec les besoins repérés des Riomois. Dans ce contexte, les 3 partenaires ont convenu de mettre en œuvre, conjointement, une démarche de « diagnostic social partagé » sur le quartier du Couriat de la Ville de Riom.

Le suivi et la mise en œuvre sont assurés conjointement par la Direction de l'action sociale, le centre social « Espace Couriat » et le Service de Prévention Spécialisée de l'A.D.S.E.A. 63 qui s'organisent pour échanger sur la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation du diagnostic.

La Ville de Riom a mis en place une démarche participative sur son territoire (conseils de quartier et animations spécifiques) visant à dynamiser la vie locale et favoriser le lien social. Son intervention sur le quartier du Couriat relève donc de ces objectifs. Deux travailleurs sociaux et une coordinatrice participeront à cette action.

Le Centre Social « Espace Couriat » accompagnera ce travail par la mise à disposition d'un personnel permanent du centre. La coordination en sera assurée par le directeur.

Le Service de Prévention de l'A.D.S.E.A. 63 accompagne la démarche et les éducateurs ainsi que le chef de service éducatif du Service se rendront disponibles dans la mesure du respect du cadre de la Prévention Spécialisée.

L'aboutissement donnera lieu à une restitution collective aux habitants du quartier et aux acteurs locaux ayant participé à la démarche.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec l'ADSEA et le centre social du Couriat.**

15 – ACTION DE PREVENTION : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, L'ADSEA ET LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Christian GRANGEON

Dans l'attente de la redéfinition de ses politiques en direction des jeunes (qui interviendra d'ici la fin de l'année), le Conseil Général a reconduit pour 2012 la convention du 28 septembre 2009 par laquelle il a confié à l'ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) diverses missions relevant de cet objectif.

Par conséquent, la convention annexe opérationnelle du 18 décembre 2009 signée entre la commune de Riom, le Conseil Général et l'ADSEA est reconduite pour 2012 avec pour missions :

- un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) à destination d'adolescents, jeunes majeurs et parents de tout le territoire, avec possibilité de rencontres et / ou rendez-vous ; les locaux du PAEJ se situent 10 avenue de Virlogeux à Riom,
- des actions de prévention territorialisées à destination de jeunes ou groupes, avec une attention particulière aux jeunes voyageurs de moins de 16 ans,
- une fonction de conseil et de soutien autour des questions de prévention des inadaptations de la jeunesse,
- un correspondant permanent quant à ce projet : M. Philippe GUYOT, chef de services à l'ADSEA.

Les moyens techniques et financiers dédiés à l'action de prévention concernent le territoire des communes de Riom Communauté et de Volvic Sources et Volcans.

Le principe de la participation financière des communes adhérentes est fixée à 1 €/habitant et par an. Les modalités de mise en œuvre et de participation nécessitent la passation d'une convention avec chaque commune concernée par le dispositif.

La Commune de Riom s'engage dans cette action en lui apportant une participation financière correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. La participation financière a été fixée à 1€ par an et par habitant, il convient de préciser que le montant retenu pour Riom (15 000 €) tient compte du dégrèvement d'une partie du salaire du coordinateur.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Conseil Général et l'ADSEA pour l'année 2012.**

16 – REGIE « ANIMATION » DE LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE : FIXATION DE LA VALEUR FACIALE DES DIFFERENTS TICKETS

Rapporteur : Gérard SOULIER

Depuis le 1^{er} Janvier 2012, les activités jusqu'alors organisées par le C.C.A.S., ont été transférées à la Direction de l'Action Sociale de la Ville. De ce fait, la création d'une régie « Animation » a été nécessaire.

Lors de certaines actions, des tickets sont remis aux usagers en contrepartie de leur paiement, à savoir :

- Ticket Spectacle Code A : 4,00 €
- Ticket Spectacle Code B : 8,00 €
- Ticket T repas à thème : 10,80 €

Afin d'ajuster le prix des prestations aux animations et au public concerné, il a été proposé de donner délégation au Maire pour fixer le droit d'entrée des spectacles, pour un montant compris entre 1 et 15 €.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les valeurs faciales exprimées, et a délégué au Maire le montant des droits d'entrée aux conditions exposées.**

17 – REPARTITION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012 ATTRIBUEE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES ET LYCEES

Rapporteur : Pierrette CHIESA

➡ **Compte tenu du nombre de leurs licenciés, les associations sportives ont obtenu du Conseil Municipal, par vote unanime : 555 € pour le Collège Jean Vilar / 291 € pour le Collège Michel de l'Hospital / 701 € pour le Collège Pierre Mendès France / 519 € pour le Lycée Pierre Joël Bonté / 213 € pour le Lycée Professionnel Marie Laurencin / 721 € pour le Lycée Claude et Pierre Virlogeux.**

18 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : SAUVE QUI PEUT LE COURT METRAGE

19 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : COMPAGNIE NOMADE

20 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : LES EGAUX CENTRIQUES

21 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : RIOM SYMPHONIQUE

22 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : LA SAUCE MUSICALE

Rapporteur : Roseline LASSALLE

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de :**

- **3 800 € à l'association « Sauve qui peut le court métrage » pour l'organisation de deux séances de cinéma en plein air dans le cadre de la saison Eclats de Fête 2012, et d'ateliers avec l'AARJ. Le Maire est autorisé à signer la convention fixant les missions d'organisation de ces soirées.**
- **2 500 € à la Compagnie « Nomade » au titre de la résidence et de la coproduction d'une représentation de leur dernière création « Connexion » pour la saison culturelle Accès-Soirs 2012/2013. *Remarque de Mme MONTFORT.***
- **3 000 € à l'association « Les Egaux Centriques » pour l'organisation du Festival « Les Irrépressibles » (art clownesque et burlesque) aux Abattoirs du 7 au 13 mai prochains. *Remarque de M. JACOB.***
- **300 € à l'association « Orchestre Riom Symphonique » pour l'organisation d'un concert au Forum Rexy le 20 janvier dernier en partenariat avec l'école municipale de musique.**
- **1 000 € à l'association « La Sauce Musicale » pour la mise en place de « Scènes ouvertes » (rencontre d'artistes amateurs et professionnels) dans des lieux différents dont les maisons de retraite, écoles, églises... Le Maire est autorisé à signer la convention d'utilisation des locaux mis à disposition à l'école de musique.**

23 – ACCESSIBILITE : SECOND RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (CCAPH)

Rapporteur : Gérard SOULIER

Par délibération du 26 mars 2010, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

Le second rapport de la CCAPH de Riom fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2011 :

- s'agissant du cadre bâti : la Commune a fait réaliser le diagnostic d'accessibilité (travaux, adaptation de fonctionnement) d'une quarantaine de bâtiments classés en ERP. Le coût global est estimé à près de 1,2 million d'euros. Des travaux d'accessibilité (pour un montant de 17 598,30 €) ont débuté dès l'été 2011 à l'école élémentaire René Cassin pour permettre à une élève handicapée moteur de poursuivre sa scolarité.
- s'agissant de la voirie et des espaces publics : les principaux traits du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sont élaborés : identification des aménagements jugés prioritaires, repérage des escaliers, état des lieux des stationnements réservés. En 2011, les travaux de mise en accessibilité se sont montés à 53 108 €.
- S'agissant du recensement des logements accessibles, celui-ci va débiter ce printemps auprès des bailleurs sociaux.

✚ **Le Conseil Municipal a pris acte du rapport n° 2 présenté.**

24 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Gérard SOULIER

Suite à la démission de Mademoiselle Emilie MARCHAND, remplacée conformément à l'article L 270 du Code Electoral par Madame Catherine BOUCHON, la constitution des commissions municipales et les représentations au sein de certains organismes nécessitent d'être modifiée :

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de désigner, pour siéger dans les Commissions et organismes suivant :**

- Commission 4 (Sport, Développement Sportif) : Catherine BOUCHON
- Commission Mixte des Foires et Marchés : Catherine BOUCHON, suppléante
- Commission d'Hygiène et de Sécurité : Pierrette CHIESA, suppléante
- Conseil d'Etablissement Collège Pierre Mendès France : Catherine BOUCHON, suppléante
- Conseil d'Ecole Maurice Genest Elémentaire : Pierrette CHIESA, en remplacement d'Evelyne RIBES GENDRE

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 28 mars 2012

LE MAIRE,
Conseiller Général


Jean-Claude ZICOLA

